

Principe du concours

Le concours photo de l'OBV du Chêne vise la mise en valeur des milieux aquatiques et des activités à pratiquer dans la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière ainsi que la sensibilisation des citoyens à la richesse et la diversité du patrimoine naturel de cette forêt. L'OBV du Chêne invite les participants de tous horizons à photographier les beautés naturelles de cette forêt encore méconnue dans la région au fil des saisons.

Catégories

- Activités à faire dans la seigneurie en lien avec les rivières et leurs abords (seule catégorie acceptant la présence de personnes sur les photographies)
- Faune et flore
- Les beautés des rivières
- Arbres remarquables

Objectifs

- Mettre en valeur la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière et ses écosystèmes;
- Susciter l'intérêt de la population à l'importance de préserver la qualité de l'eau;
- Faire connaître les beautés de la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière à la population;
- Faire connaître l'OBV du Chêne et ses activités auprès de la population;
- Constituer une banque de photographies afin de promouvoir la beauté et la diversité des écosystèmes de la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière



Modalité de participation

- La soumission des photos se fera du **10 septembre 2018 à 0h00 au 7 juin 2019 à 23h59**;
- Les photos doivent être fournies en format numérique. Le fichier doit être **en format JPEG** et doit faire moins de 10 Mo. La dimension minimale doit être de 1920 x 1080 px. Conservez si possible l'original de votre photo. Aucune photo papier ne sera permise.
- Les photos sont déposées sur le site web de l'OBV du Chêne dans la section concours de photos : **www.obvduchene.org/concours-photo/**
Dans cette section, aux endroits indiqués, il faut :
 - Inscrire : nom, prénom, adresse postale, téléphone, courriel.
 - Inscrire : le titre de la photo, lieu et date de la photo, catégorie dans laquelle la photo est présentée pour chacune de vos photos.
 - Accepter le règlement et l'attestation du droit d'auteur.
 - Joindre le fichier numérique de la photo. Celui-ci doit être identifié par votre nom suivi d'un numéro de séquence si plusieurs photos sont envoyées (ex. marie_quelquechose_01.jpg)
- Les photos peuvent également être déposées directement au bureau de l'OBV du Chêne sur un support numérique (CD-ROM, clé USB, etc.) à l'adresse : Organisme de bassin versant de la zone du Chêne, 6375 rue Garneau, Sainte-Croix, Québec, G0S 2H0.
- Les photos envoyées ne seront pas retournées.
- Si la photo contient l'image d'une ou plusieurs personnes, le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette ou ces personnes (ou du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'une personne mineure) avant de participer à ce concours, le cas échéant.

Admissibilité

- Les photos devront être reçues entre le **10 septembre à 0h00 et le 7 juin 2019 à 23h59**.
- Chaque participant peut soumettre un maximum de 8 photos, soit 2 par catégorie et à différents moments durant le concours. Un formulaire d'inscription doit être complété pour chaque photo déposée.
- Les photos devront être prises à l'intérieur des limites de la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière (voir la figure 1).
- Les photos présentées peuvent avoir été prises à n'importe quel temps de l'année, mais ne peuvent avoir été prises antérieurement au 1^{er} janvier 2018.
- Les participants doivent être âgés de 12 ans et plus. Les participants âgés de moins de 18 ans devront faire approuver par un parent, l'acceptation des modalités du concours.
- Les employés de l'OBV du Chêne et les membres du jury ne peuvent participer au concours.
- Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs ou professionnels.
- Les photos soumises ne devront pas être retouchées avec quelque logiciel que ce soit (Photoshop, etc.). Seul le recadrage est permis. Les participants sont libres d'utiliser les appareils photo de leur choix.
- Aucun nom ou signe distinctif quelconque ne doivent apparaître sur les photos.
- Les photos inscrites sont inédites et ne doivent pas avoir été déjà publiées.



Droit d'utilisation et de publication

En s'inscrivant au concours, les participants conservent leur droit d'auteur et consentent à ce que les photos soumises lors du concours photo 2018-2019 « La forêt seigneuriale Joly de Lotbinière sous toutes ses couleurs » puissent être utilisées à des fins de promotion ou d'information par l'OBV du Chêne. L'OBV du Chêne s'engage à inscrire le nom de l'auteur sur la photo pour chacune des illustrations et à ne pas les céder à des tiers.

L'acceptation du règlement et l'attestation du droit d'auteur lors de l'inscription au concours sur le site web ou en personne constitue la cession gratuitement et pour une durée indéterminée d'une licence d'utilisation et de reproduction permettant à l'OBV du Chêne d'utiliser de quelque façon et sur quelque support que ce soit les photographies soumises dans le cadre de ce concours. Lors de l'inscription au concours, le participant garantit également qu'il en est le véritable auteur et assure avoir obtenu le consentement des personnes qui apparaissent sur les photos soumises.

Territoire

La forêt seigneuriale Joly de Lotbinière s'étend sur quatre différentes municipalités, soit Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly, Leclercville ainsi que Val-Alain.

Veillez vous référer à la carte de la page suivante (figure 1) afin de situer les limites de la forêt seigneuriale.



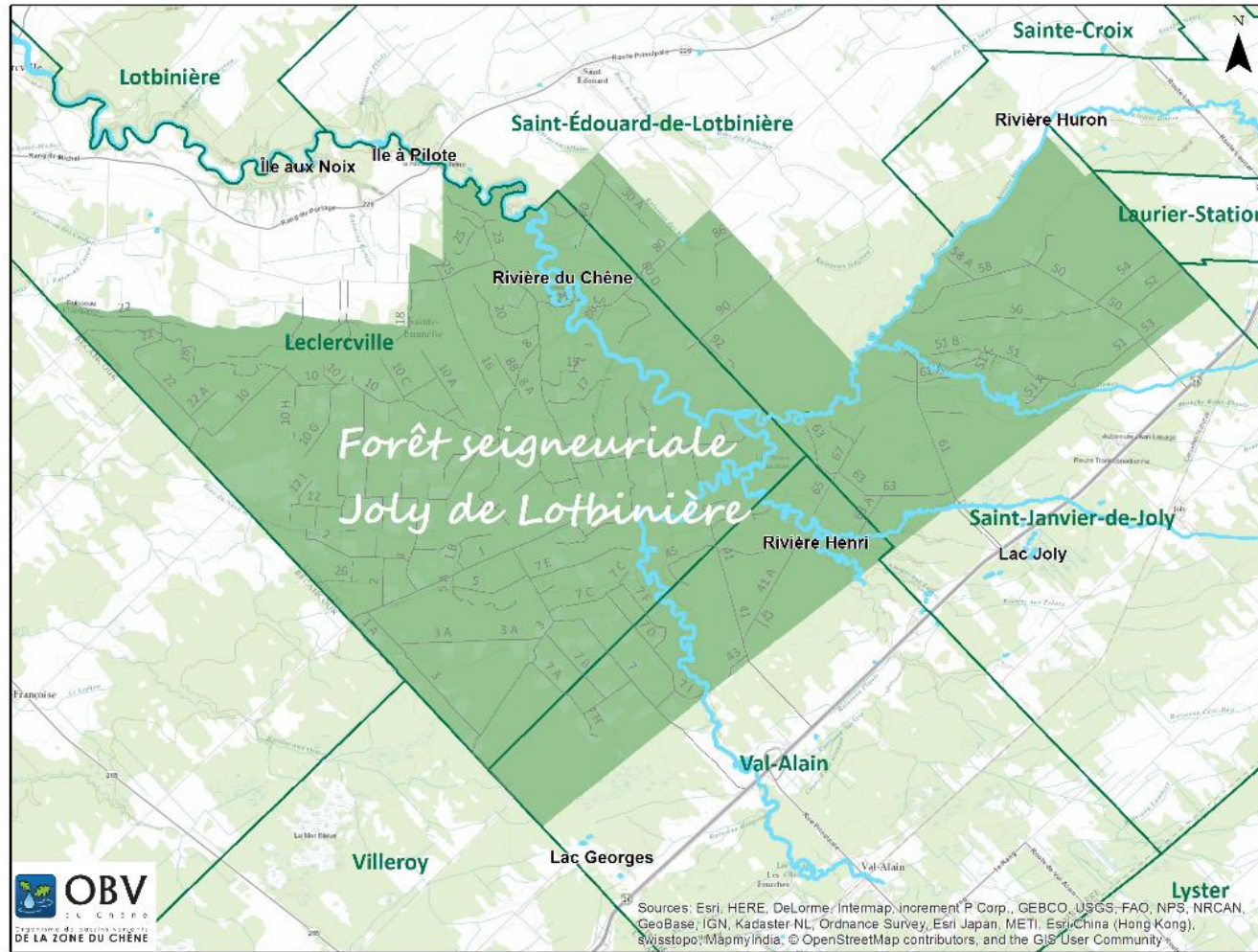


Figure 1 : Limites de la forêt seigneuriale Joly de Lotbinière



Évaluation des photos

Les gagnants des catégories : 1) Activités à faire dans la seigneurie en lien avec les rivières et leurs abords; 2) Faune et flore; 3) Les beautés des rivières; 4) Arbres remarquables, seront déterminés par les membres du jury. Le jury sera composé de 5 membres qui seront des représentants de l'OBV du Chêne, de la MRC de Lotbinière, de Tourisme Lotbinière ainsi qu'un expert de la photo.

Voici les principaux critères de sélection qui seront pris en compte par le jury :

- La pertinence par rapport au thème proposé; 2 pts
- La qualité technique de la photographie : 5 pts
 - Complexité 1 pts
 - Éclairage 1 pts
 - Netteté 1 pts
 - Positionnement du focus 1 pts
 - Absence d'élément déranger 1 pts
- L'originalité de la photographie; 2 pts

Dans le cas d'irrégularités commises, le jury se réserve le droit d'attribuer, le cas échéant, les prix à d'autres participants qui auront respecté les règlements du présent concours. L'OBV du Chêne et/ou le jury ne pourront être tenus responsables relativement à tout problème relié au déroulement du concours. L'OBV du Chêne se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.

Les lauréats

Une cérémonie de remise des prix aura lieu lors du cocktail précédent l'assemblée générale annuelle de l'OBV du Chêne en juin 2018 (date à confirmer). Les lauréats seront avisés par téléphone et par courriel et seront invités à recevoir leur prix lors de cet événement. Plusieurs photos des participants au concours seront affichées pour la durée de l'évènement. Les gagnants des photos sélectionnées par le jury (une par catégorie) se verront remettre un agrandissement de leur photo en plus d'un prix. Ceux-ci seront dévoilés sur le site web de l'OBV (www.obvduchene.org) tout au long du concours.

Les gagnants auront un mois après la date de l'annonce des photos gagnantes pour réclamer leurs prix.

Les lauréats autorisent les organisateurs du concours à utiliser, si requis, leurs noms, images ainsi que les photos primées à des fins d'information (liée au mandat de l'OBV du Chêne) et également dans les communiqués de presse directement reliés à l'évènement.

Nous joindre

Pour soumettre les photos : www.obvduchene.org/concours-photo/

Pour toutes autres questions : Melissa Chabot
Technicienne en environnement
projets@obvduchene.org
T : 418-926-3407 poste 215





L'OBV du Chêne a pour mission de veiller à la qualité de l'eau et des écosystèmes de concert avec la communauté de la zone du Chêne. L'organisme privilégie une approche globale et intégrée favorisant une mobilisation autour d'objectifs communs et basés sur les principes de développement durable.

